*Fig. 1: Avec la marche à pied, le vélo tout-terrain (VTT) est l'un des principaux loisirs pratiqués dans la forêt suisse.*
Barbara Allgaier Leuch

# La forêt, espace de détente toujours plus prisé

Tessa Hegetschweiler, Barbara Allgaier Leuch, Christoph Fischer* | *Une part croissante de la forêt suisse est utilisée pour des activités récréatives. Mais il est encourageant de constater que le nombre de placettes du 4e Inventaire forestier national (IFN4) présentant des dommages consécutifs à l'utilisation récréative a diminué dans la plupart des régions.*

Nos forêts font partie des espaces naturels les plus importants où les personnes peuvent se détendre, notamment dans les zones urbaines et périurbaines (fig. 1). Selon l'enquête sur la population suisse WaMos2 (Monitoring socioculturel des forêts 2), 12% de celle-ci se rend en forêt presque tous les jours, 42% une ou deux fois par semaine et 28% une ou deux fois par mois (Hunziker et al. 2012). Lors du confinement au printemps 2020, il est apparu que l'importance des forêts environnantes augmentait pour les citadins de Suisse alémanique. Le Code civil suisse (art. 699) et la loi fédérale sur les forêts (art. 14) accordent au public le droit de pénétrer librement dans la forêt et de récolter des baies et des champignons conformément à l'usage local. Des restrictions existent dans les réserves naturelles et pour les activités qui vont au-delà de la marche, par exemple pour le vélo, l'équitation, le ski. En outre, les événements de grande envergure nécessitent une autorisation, et la circulation motorisée reste interdite.

**Résultats d'enquêtes et de relevés de terrain**

Outre l'enquête auprès de la population WaMos, l'Inventaire forestier national (IFN) fournit lui aussi des données sur l'utilisation de la forêt comme espace de loisirs et de détente. Ces informations sont récoltées pour une part auprès des forestiers de triage lors d'entretiens sur les fonctions forestières, celles qui sont prioritaires, ainsi que sur l'intensité, la saisonnalité et le type d'utilisation socio-récréative dans un rayon de 100 mètres autour des placettes IFN. Pour leur part, les équipes chargées des relevés recensent directement les installations de détente dans un carré de 50 mètres autour du centre des placettes; elles y enregistrent aussi les contraintes exercées par les activités de loisirs.

* *Les auteurs travaillent au sein des groupes «Recherche en sciences sociales et paysage» et «Service scientifique IFN» de l'Institut de recherches sur la forêt, la neige et le paysage (WSL) à Birmensdorf (ZH).*
*Traduction: TTN-Translation Network*

## AFFAIRE À SUIVRE

Les principaux résultats de l'IFN4 font l'objet d'une série spéciale pour les lecteurs de LA FORÊT. Les articles suivants ont déjà été publiés:

- LF 9/2020: «Exploitation en hausse dans les forêts privées»
- LF 11/2020: «L'épicéa gagne la montagne»
- LF 1/2021: «Des exploitations plus efficaces en Suisse»
- LF 3/2021: «D'après l'IFN4, la forêt protectrice joue actuellement mieux son rôle»
- LF 5/2021: «La biodiversité de la forêt a évolué dans un sens positif»

Les informations contenues dans les articles sont basées sur le rapport des résultats du IFN4 publié en juin 2020 (Brändli et al. 2020) et sur des résultats supplémentaires sur Internet (Abegg et al. 2020).

**Fonction de récréation pour un dixième de la surface forestière**

La forêt est le plus souvent multifonctionnelle; on distingue généralement la production de bois, la protection contre les dangers naturels, la protection de la nature et des paysages et celle de l'eau potable, le stockage du $CO_2$ et la fonction socio-récréative. Cet article présente les résultats de cette dernière qui ressortent de l'IFN4 (Relevés 2009–2017; Brändli et al. 2020, Abegg et al. 2020) et les changements depuis l'IFN3 (2004–2006).

Dans l'IFN4, 10% de la surface forestière suisse a une fonction socio-récréative. Cette proportion est bien plus élevée sur le Plateau, surtout dans sa partie orientale où, selon les informations fournies par les forestiers de triage, cette fonction socio-récréative est importante sur plus d'un quart de la surface forestière (fig. 2). En moyenne nationale, la proportion de la superficie forestière ayant une fonction socio-récréative n'a pas changé depuis l'IFN3. Elle a toutefois augmenté dans certaines régions (est du Jura, est du Plateau), et diminué ailleurs (centre du Plateau, nord-est des Alpes, sud-est des Alpes).

Lorsque plusieurs fonctions forestières se superposent, une fonction prioritaire est généralement établie. Elle est alors déterminante pour le type de gestion. Selon l'IFN4, en Suisse seul 1,4% de la surface forestière a la fonction socio-récréative prioritaire. Même dans la région est du Plateau, où cette proportion est la plus élevée, elle n'atteint que 3,8%. Par rapport à l'IFN3, la proportion des forêts suisses ayant pour fonction prioritaire la récréation a diminué d'un point de pourcentage. La raison en est que les critères définissant la forêt de protection ont été harmonisés dans toute la Suisse entre l'IFN3 et l'IFN4 («Silvaprotect-CH», Losey & Wehrli 2013), et qu'ainsi sa superficie a augmenté. Etant donné que la somme des fonctions prioritaires ne peut dépasser 100%, les pourcentages ont diminué pour toutes les autres fonctions prioritaires aussi.

**Utilisation pour la détente en hausse**

Selon l'IFN4, il n'y a pas d'activités de loisirs dans 30% des placettes d'échantillonnage: donc, moins de dix personnes passent par an dans un rayon de 100 mètres autour d'elles (fig. 3). L'intensité de l'utilisation socio-récréative est faible (≤10 personnes/jour) autour de 49% des placettes d'échantillonnage, elle est modérée (11–100 pers./j.) autour de 18% des placettes, et élevée (>100 pers./j.) autour de seulement 3% des placettes.

On pouvait s'y attendre, il existe de grandes différences entre les régions. Sur le Plateau, densément peuplé, seules 7% des placettes ne sont pas utilisées pour la

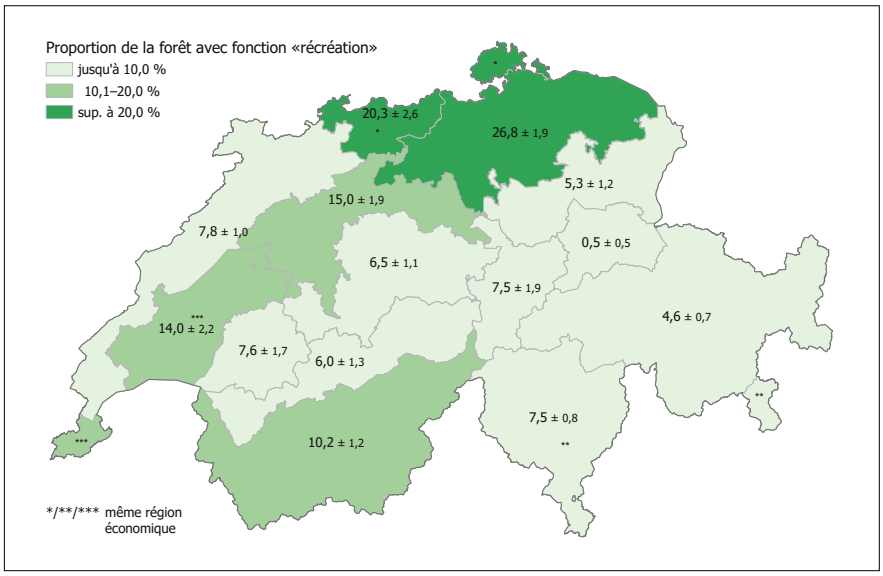


*Fig. 2: Proportion de la surface forestière avec fonction «récréation» (moyenne ± erreur standard) dans les 14 régions économiques de la Suisse selon l'IFN4 (2009–2017). Ensemble analysé: forêt dans l'IFN4 (1,317 million d'hectares).*

Carte: Marielle Fraefel, WSL

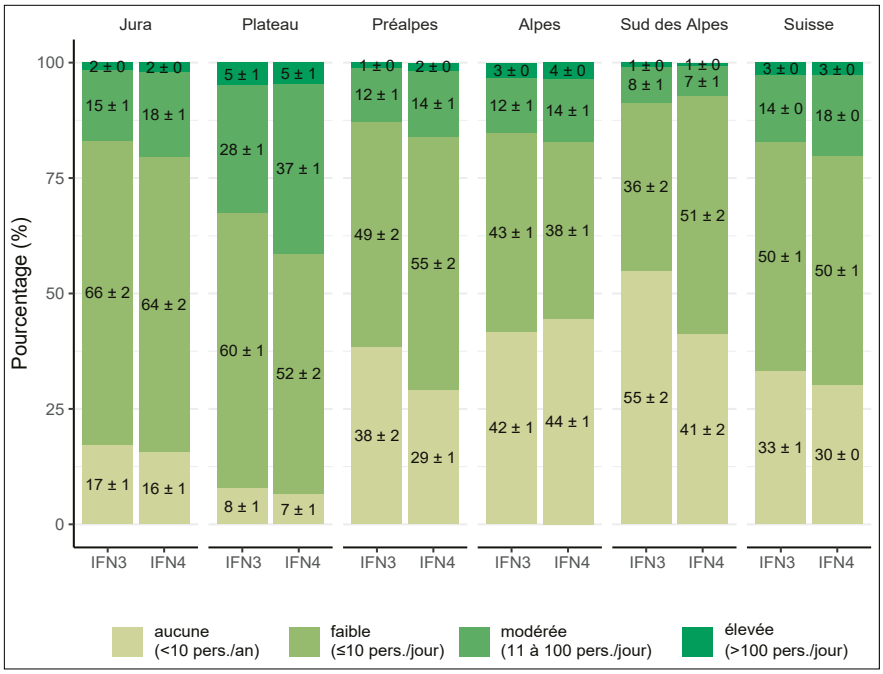


*Fig. 3: Proportion de placettes d'échantillonnage (moyenne ± erreur standard) selon l'intensité de l'utilisation socio-récréative dans l'IFN3 (2004–2006) et dans l'IFN4 (2009–2017). Ensembles analysés: forêt dans les inventaires IFN3 (1,286 million d'hectares) et IFN4 (1,317 million d'hectares).*

## UTILISATION RÉCRÉATIVE: UNE PLACE ET UNE PERSPECTIVE PLUS LARGES DANS L'IFN

Le suivi de la fonction sociétale de la forêt est étendu dans le cadre de l'IFN: l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) et l'Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage (WSL) ont accepté la création d'un nouveau module «Bien-être sociétal». Son objectif est le suivi systématique et à long terme des fonctions sociétales de la forêt au-delà des indicateurs collectés jusqu'ici au sein de l'IFN. En outre, l'évaluation de la troisième phase de l'observation socioculturelle des forêts, WaMos3, est en cours (enquête 2020): les résultats devraient être publiés au printemps 2022.

détente, alors que dans les Alpes et la région sud des Alpes, c'est le cas pour largement 40% d'entre elles. L'intensité d'utilisation est aussi bien plus élevée sur le Plateau que dans les autres régions, avec une part de 37% de placettes d'échantillonnage dans la catégorie «modérée».

Depuis l'IFN3, la forêt suisse a été utilisée de manière plus intensive pour les activités de loisirs. La proportion des placettes sans utilisation de détente a diminué de trois points, et la proportion avec une utilisation de détente modérée a augmenté de trois points. Les changements dans les Préalpes, le sud des Alpes et le Plateau sont d'une ampleur frappante. Dans les deux premières régions, la proportion des placettes sans utilisation de détente a fortement diminué, respectivement de 10 et de 14 points. Sur le Plateau, par contre, on a constaté un transfert d'une utilisation de détente faible à une utilisation modérée d'environ huit points. Cette évolution n'est pas surprenante, car la population suisse a augmenté de plus d'un million de personnes (OFS 2020) au cours des 14 ans entre le début de l'IFN3 (2004) et la fin de l'IFN4 (2017).

#### Utilisation pour la détente dans de nombreux endroits toute l'année

Il ressort de l'IFN4 que, dans les endroits où la forêt suisse est utilisée à des fins de détente, les activités ont lieu soit toute l'année (57%), soit pendant la période de végétation (42%). Seules 1% des placettes d'échantillonnage sont utilisées exclusivement pour les loisirs d'hiver. L'utilisation de détente tout au long de l'année est largement répandue sur le Plateau (91%) et dans le Jura (74%); dans les régions sud des Alpes (84%) et Alpes (62%), c'est l'utilisation récréative saisonnière pendant la période de végétation qui domine clairement. Les Préalpes se situent entre les deux, avec une part de 55% pour l'utilisation de détente toutes saisons et 44% pour l'utilisation pendant la période de végétation.

Par rapport à l'IFN3, on constate une extension des activités de loisirs de la période de végétation à l'ensemble de l'année dans le Jura; elle est due entre autres à l'augmentation du sport d'hiver «raquettes». Dans la région sud des Alpes, en revanche, les proportions ont évolué en faveur d'une utilisation récréative saisonnière pendant la période de végétation.

#### Nombreuses activités de loisirs différentes

Dans l'IFN4, comme dans l'IFN3, la randonnée, le vélo tout-terrain (VTT) et la promenade sont les loisirs les plus importants pratiqués dans la forêt suisse. La randonnée est présente dans 52% des placettes d'échantillonnage IFN4 (rayon de 100 mètres), le VTT dans 39% et la promenade dans 37% d'entre elles (fig. 4). Presque toutes les activités de loisirs enregistrées par l'IFN ont augmenté en moyenne nationale ainsi que dans la majorité des régions. La hausse a été particulièrement forte pour le VTT (fig. 4), notamment dans le Jura et sur le Plateau (+13 points chacun). Parmi les sports d'hiver, la pratique de la raquette a augmenté dans le Jura et dans les Préalpes (+9 points dans les deux régions). La proportion de placettes où sont exercées des activités récréatives «autres» (fig. 5) a connu une augmentation particulièrement importante, surtout dans la région sud des Alpes (+22 points). Cette catégorie collective comprend des pratiques comme la cueillette de champignons et de baies, la course d'orientation, la marche nordique ou le géocaching («chasse au trésor» pratiquée au moyen d'instruments de géolocalisation), et indique une diversification des activités en forêt.

Les augmentations ci-dessus signifient que plusieurs activités de loisirs se déroulent de plus en plus dans la même zone forestière. Ainsi, de l'IFN3 à l'IFN4, non seulement la proportion des placettes d'échantillonnage où aucune utilisation de détente n'est pratiquée a diminué à l'échelle nationale (–3 points), mais la proportion de celles où seuls un ou deux types de loisirs sont pratiqués (respectivement –1 et –2 points) a suivi. En revanche, la proportion de placettes accueillant quatre types de loisirs ou plus a fortement augmenté (+7 points), ce qui découle surtout des augmentations dans le Jura, les Préalpes et sur le Plateau. La région sud des Alpes présente, elle, un schéma légèrement différent: conformément au constat selon lequel la faible utilisation pour la détente a augmenté, les pourcentages des placettes avec un ou deux types de loisirs sont en hausse, tandis que peu de changements affectent les placettes avec trois types de loisirs ou plus.

#### Une infrastructure spécifique, notamment dans les forêts de détente

Les équipes de relevé de terrain ont trouvé des sentiers adaptés à la détente dans le carré d'évaluation de 50 × 50 mètres de 30,5% des placettes de l'IFN4; ces mêmes équipes ont trouvé des installations récréatives spécifiques dans 1,8% des placettes. Il s'agit notamment de bancs et d'emplacements avec foyers, mais aussi d'infrastructures telles que des parcours accrobranches ou des pistes pour VTT. Dans la forêt dont la fonction prioritaire est la récréation, ainsi que sur les placettes d'échantillonnage à forte utilisation socio-récréative, on observe des installations spéciales beaucoup plus souvent (sur 15,5% des zones échantillons) qu'ailleurs. La proportion des placettes d'échantillonnage disposant d'installations

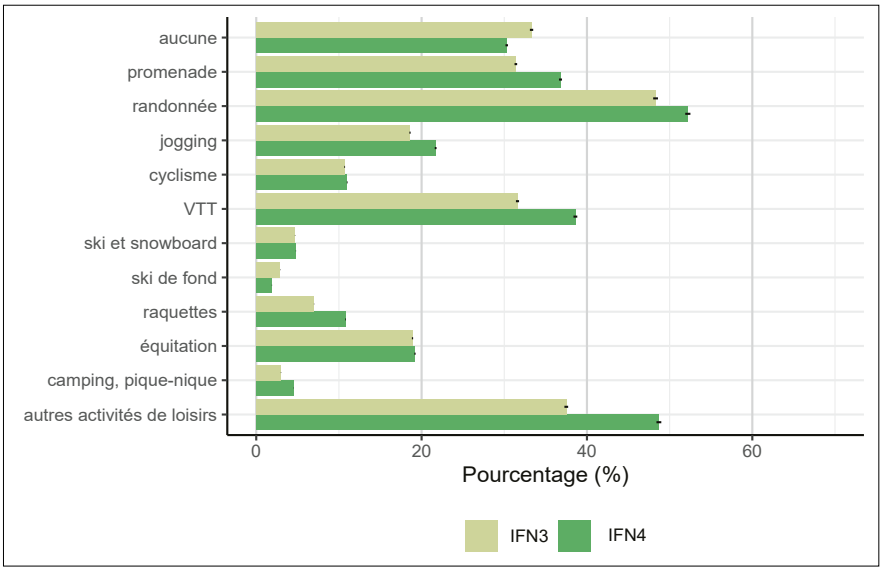


*Fig. 4: Proportions des placettes d'échantillonnage par type d'activités de loisirs en Suisse (moyenne ± erreur standard) selon l'IFN3 (2004–2006) et l'IFN4 (2009–2017). Ensembles analysés: forêt dans les inventaires IFN3 (1,286 million d'hectares) et IFN4 (1,317 million d'hectares).*

dédiées à la détente se maintient à un faible niveau dans l'IFN4 (1,8%), mais a fortement augmenté (+30%) depuis l'IFN3.

**Dommages en diminution**

Malgré l'augmentation de l'utilisation socio-récréative, les placettes d'échantillonnage présentant des dommages au sol, à la végétation et aux arbres dans le carré d'évaluation de 50 × 50 mètres ont diminué de 1,4% à 0,8% dans l'ensemble du pays. Dans le passé, les contraintes exercées sur le sol et la végétation par les personnes en quête de détente ont fait l'objet d'une grande attention (par exemple, Baur et al. 2003) et ont aussi été perçues comme un problème par les experts (Hegetschweiler et al. 2007, ainsi que Dumollard et al. 2020 pour une revue exhaustive de la littérature).

Par la suite, des concepts de loisirs ont été développés pour plusieurs forêts en Suisse (par exemple, pour celles d'Allschwil BL, d'Ettingen BL, de Fribourg, de Genève, de Lausanne et de Steinhausen ZG). Parmi les mesures destinées à canaliser les visiteurs, citons la promotion d'une couverture arbustive et herbacée le long des chemins, l'abandon ou la dépose de branchages aux points névralgiques, le démantèlement des installations de loisirs dans les zones écologiquement sensibles, ou encore la clôture des espaces sur lesquels s'exercent de fortes contraintes, ceci afin de permettre au sol de se régénérer.

Une grande importance est également accordée au travail de relations publiques, comme le montre l'exemple du projet d'information du service forestier Lenzia, à Lenzbourg (AG). En outre, la mise en place d'installations récréatives spéciales peut vraisemblablement contribuer à orienter les visiteurs. Il est possible que toutes ces mesures et d'autres aient concouru à réduire la proportion de surfaces fortement impactées. La concentration des activités de loisirs sur un nombre limité de zones peut aussi conduire à ce que ces dernières subissent de plus fortes contraintes. Cependant, l'importance de cet impact n'est pas enregistrée dans l'IFN. Les perturbations de la faune causées par les personnes en quête de détente ne sont pas non plus recensées, alors qu'elles peuvent être considérables (Ingold 2005, Dumollard et al. 2020).

*Fig. 5: La forêt, un lieu d'aventures inoubliables.* Tessa Hegetschweiler

**Conclusion**

En résumé, on peut dire que l'utilisation de détente globale a augmenté, tant en termes de superficie qu'en termes de nombre de personnes et de types de loisirs. Les installations récréatives spéciales sont également plus nombreuses. Néanmoins, les placettes d'échantillonnage impactées par cette utilisation récréative ont diminué, signe que les mesures de gestion des visiteurs déploient les effets souhaités.

## BIBLIOGRAPHIE

Les références bibliographiques de cet article sont à retrouver sur www.laforet.ch.

*Fig. 1 Avec la marche à pied, le vélo tout-terrain (VTT) est l'un des principaux loisirs pratiqués dans la forêt suisse.*

Barbara Allgaier Leuch

**BIBLIOGRAPHIE relative à l'article paru dans LA FORÊT (juin 2021, pp. 16-19):**

# «La forêt, espace de détente toujours plus prisé»

## BIBLIOGRAPHIE


**Abegg M., Brändli U.-B., Cioldi F., Fischer C., Herold A., Meile R., Rösler E., Speich S., Traub B.** (2020): *Inventaire forestier national IFN, Tableaux de résultats et cartes des relevés IFN 1983–2017 (IFN1, IFN2, IFN3, IFN4)*, WSL, Birmensdorf. www.lfi.ch/resultate.

**Baur B., réd.,** (2003): *Freizeitaktivitäten im Baselbieter Wald. Ökologische Auswirkungen und ökonomische Folgen,* Verlag des Kantons Basel-Landschaft, Liestal, 180 p.

**OFS** (2020): *Bilan de la population résidante permanente par canton, de 1991 à 2019,* Office fédéral de la statistique (OFS), Neuchâtel.

**Brändli U.-B., Abegg M., Allgaier Leuch B., réd.** (2020): *Inventaire forestier national suisse – Résultats du quatrième inventaire 2009–2017,* WSL, Birmensdorf, OFEV, Berne, 341 p.

**Dumollard G., Martin V., Rosset C., Lachat T.** (2020): *Analyse des effets réciproques entre les activités de loisirs et de détente, l'écosystème forestier, sa diversité d'habitats et d'espèces et ses autres services écosystémiques,* Office fédéral de l'environnement, Berne, 185 p.

**Hegetschweiler K.T., Skorupinski A., Rusterholz H.-P., Baur B.** (2007): *Die Bedeutung der Erholungsnutzung des Waldes am Beispiel von Picknicken und Grillieren: Ergebnisse einer gesamtschweizerischen Umfrage bei Forstfachleuten und Waldeigentümern,* Schweiz Z Forstwes 158: pp. 39–49.

**Hunziker M., von Lindern E., Bauer N., Frick J.** (2012): *La population suisse et sa forêt. Monitoring socioculturel des forêts: Rapport relatif à la deuxième enquête – WaMos 2,* WSL, Birmensdorf, 94 p.

**Ingold P.** (2005): *Freizeitaktivitäten im Lebensraum der Alpentiere,* Haupt, Bern, 516 p.

**Losey S., Wehrli A.** (2013) *Forêt protectrice en Suisse. Du projet SilvaProtect-CH à la forêt protectrice harmonisée,* Office fédéral de l'environnement, Berne, 29 p. + Annexes.

IMPRESSUM

# LA FORÊT

Revue spécialisée dans le domaine
de la forêt et du bois fondée en 1947
Paraît 11 fois par an

ISSN 0015-7597

Editeur

ForêtSuisse
Association des propriétaires forestiers

Président: Daniel Fässler
Directeur: Thomas Troger-Bumann
Responsable d'édition: Florian Landolt

**Rédaction/Administration:**
Rosenweg 14
CH-4502 Soleure
T +41 32 625 88 00
F +41 32 625 88 99
laforet@foretsuisse.ch

Réd. en chef: Fabio Gilardi (fg)
**fabio.gilardi(at)foretsuisse.ch**

Rédacteurs:
Alain Douard (ad)
**alain.douard(at)foretsuisse.ch**

Ferdinand Oberer (fo), rédacteur
**ferdinand.oberer(at)waldschweiz.ch**

Reto Rescalli (rr), rédacteur
**reto.rescalli(at)waldschweiz.ch**

**Annonces:**
Agripromo, Ulrich Utiger
Sandstrasse 88
CH-3302 Moosseedorf (BE)
T +41 79 15 44 01
F +41 31 859 12 29
agripromo(at)gmx.ch
ww.agripromo.ch

**Abonnements:**
Maude Schenk
maude.schenk(at)foretsuisse.ch

**Prix de vente:**

| | |
|---|---|
| Abonnement annuel | Fr. 89.– |
| Prix pour apprentis, étudiants, retraités et groupes | Fr. 59.– |
| Pour l'étranger | Fr. 118.– ou euros 98.– |
| Prix à l'unité | Fr. 10.– |

**Tirage:**
1454 ex. (REMP / CS septembre 2020)

**Mise en page:**
Valérie Perrenoud Oriental (resp.)
Stämpfli SA, Wölflistrasse 1
CH-3001 Berne

**Impression:**
Stämpfli SA, Wölflistrasse 1
CH-3001 Berne

La reproduction des articles n'est autorisée qu'avec l'accord de la rédaction.
Mention des sources obligatoire.

Publication2021
imprimé en suisse
Label de qualité du groupe presse spécialisée de l'Association de la presse suisse

# CET ARTICLE EST TIRÉ DE

Le mensuel suisse de la forêt et du bois

# LA FORÊT

**Oui, je m'abonne à LA FORÊT** (onze numéros par an)

Entreprise

Nom / Prénom

Profession

Rue

NPA / Lieu

Téléphone / Courriel

Vous pouvez imprimer cette page, découper le coupon et l'envoyer par la poste à:
**Service abonnements, LA FORÊT, ForêtSuisse, Rosenweg 14, CH-4502 Soleure**
ou utiliser le bulletin d'abonnement en ligne sur **www.laforet.ch**

6
2021

Le mensuel suisse de la forêt et du bois

# LA FORÊT

ForêtSuisse
Association des propriétaires forestiers
100 ans d'activité.

■ La RPLP fait grimper les coûts de transport des bois page 4
■ Les fonctions sociales de la forêt gagnent du terrain page 16
■ Marché du bois: le marché américain dicte sa loi page 21